

ANNEXE TECHNIQUE AU COURRIER PREFECTURE DE LA REUNION EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2014

COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES FONDS.

Le rapport annuel d'exécution mentionne que « les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations actifs agricoles ». Il conviendrait de mieux expliciter la complémentarité entre le FEADER et le FSE dans le domaine des formations.

Comme indiqué dans la version révisée du PO FSE de 2011, « ne sera prise en compte dans le cadre du FEADER que la formation des actifs agricoles, les autres formations visant le secteur agricole bénéficiant du concours du FSE ».

La Réunion est confrontée à un problème de chômage de masse depuis plusieurs années en raison notamment de sa structure démographique particulière. Les interventions en matière de formation, du point de vue des demandeurs d'emplois et non de celui du secteur professionnel ont relevé jusqu'alors du domaine du Fonds social européen. Le FSE soutient en effet la formation des jeunes sortis du système scolaire classique ainsi que les formations qualifiantes à destination des publics éloignés de l'emploi. Le public-cible pour le premier volet est celui de jeunes confrontés à de lourds handicaps freinant l'accès à l'emploi, résidant en milieu rural et pour lesquels la démarche de formation se combine à une démarche d'inclusion. Le second volet concerne les demandeurs d'emploi plus proches d'un accès à la qualification.

A cet égard, et à titre d'exemple, l'offre de formation cofinancée par le FSE a permis en 2013 à plus de 800 jeunes, répartis sur 4 sites situés en zone rurale d'acquérir des qualifications avec une issue positive (poursuite de formation ou accès à l'emploi) s'échelonnant entre 68% et 81% selon les sites¹.

Concernant les formations à visée qualificative dans le domaine agricole en 2012, les enquêtes à 6 mois montrent des sorties positives pour 50% des participants (39% en emploi et 11% en poursuite de formation)².

Eu égard à la nature du public-cible et aux finalités de ces actions, le cofinancement de ces actions par le Fonds social européen apparaît cohérent.

¹ Source DIECCTE/MFR

² Source REGION/DFPA

AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Les services de la Commission s'interrogent sur l'avancement de la mise en œuvre du programme à la lumière des différences entre les valeurs cumulées au 31 décembre 2013 de certains indicateurs de réalisation et les valeurs-cible de la période de programmation 2007-2013.

En préambule il est précisé que le cadre logique proposé depuis 1999 est construit différemment et se trouve basé sur la dépense. Il repose sur une logique de dépenses de fonds publics.

Ces dépenses, sont organisées dans des programmes qui induisent des réalisations, produisant des résultats à moyen terme sur des objectifs spécifiques, lesquels participent à des objectifs globaux et induiraient donc des impacts. Ces différentes étapes sont suivies au moyen d'indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact. Ces indicateurs ont été construits sur la base de diagnostics territoriaux et leur pertinence a été évaluée Ex Ante.

Toutefois, les mécanismes de suivi et de reporting des programmes étaient axés principalement sur les aspects financiers. La fixation des valeurs de références et des valeurs cibles s'est effectuée de manière intuitive sur la base de l'analyse rétrospective des données et de l'analyse de données contextuelles.

La méthodologie de fixation des cibles et des valeurs de références n'a pas fait comme pour la période 2014-2020 l'objet d'un cadre technique précis, ni consignée dans un mémo technique disponible.

Depuis 2012, un nouveau cadre logique est conçu pour les programmes 2014-2020 basé sur les résultats. La construction du programme s'effectue principalement autour des résultats attendus. Les services de la Commission ont accompagné les autorités de gestion dans ce changement de paradigme. Les valeurs de référence, et les valeurs cibles ont chacune une méthodologie assez précise et sont consignées dans un mémo technique. Ainsi, le suivi de ceux-ci est anticipé et beaucoup plus rigoureux qu'en 2007-2013.

Il est à souligner un écart important entre la rigueur exigée dans l'analyse qualitative des données de réalisation du rapport annuel 2013 du FSE et la méthodologie intuitive de la conception des indicateurs et de l'outillage de leur suivi dans la programmation 2007-2013.

Aussi, en l'absence de mémo technique détaillé, il n'est pas possible de reconstruire a posteriori la méthodologie de fixation des valeurs de références et des valeurs cibles pour ce programme.

Par contre il est proposé d'enrichir l'analyse par :

- des hypothèses sur la fixation des valeurs de références et des valeurs cibles
- des hypothèses de changement de contexte d'ordre exogène (impact de l'arrêt des grands chantiers par exemple)
- des hypothèses sur la volonté politique, soit un changement de contexte endogène (politique de mobilité, d'apprentissage....)

En fonction des hypothèses retenues, la pertinence des valeurs cibles et des valeurs de référence pourraient être revues.

Sur l'aspect plus précis de l'atteinte des objectifs exprimés en indicateurs, les éclairages qui peuvent être apportés à la Commission sont à la fois d'ordre général et particulier.

Concernant la méthodologie générale de détermination des valeurs

De manière générale, les valeurs affichées en **réalisation** ne reflètent que partiellement la réalité des actions menées. Cette situation est liée à la méthode de collecte et d'analyse des données obtenues.

Les valeurs programmées sont celles des opérations qui ont été agréées en Comité Local de Suivi (Comité de programmation), pour lesquelles des fonds européens ont été programmés et définissent aussi des objectifs de réalisation de ces opérations.

Les valeurs réalisées sont celles collectées sur les dossiers soldés qui ont fait l'objet d'une déclaration de dépenses à la Commission. Il apparaît en effet, compte tenu des caractéristiques du système de collecte de données utilisé qu'il s'agit de la solution apportant la meilleure sécurité dans la remontée de ce type de données. En effet, seuls les dossiers dont nous disposons d'une assurance de réalisation et de déclaration de dépenses à la Commission peuvent ainsi être comptabilisés et retenus au titre des réalisations. D'autre part, ce n'est qu'au moment du solde des dossiers, lorsque les garanties en terme de vérification de service fait sont apportées par le service instructeur que ces indicateurs sont admis. Rechercher un flux continu d'indicateurs sur des dossiers dont l'assurance de service fait n'est pas établie fragilisera la fiabilité des données présentées. Les systèmes actuels ne sont en effet pas organisés et calibrés pour une collecte continue **et** fiabilisée des indicateurs.

Il sera donc observé sur le programme un décalage permanent, mais dont l'écart se réduira à l'approche de sa clôture entre les valeurs programmées et celles réalisées.

Un autre élément est à prendre en compte. L'analyse historique du système sur des opérations cofinancées par le FSE montre que les opérations programmées sont en très grande majorité réalisées. Il est vraisemblable que les valeurs finales en réalisé se rapprocheront de celles qui ont été programmées.

Ce système de comptage est aussi celui en vigueur sur les autres fonds.

Les méthodes de comptage n'étant pas définies par avance, selon qu'il s'agisse de données collectées en flux ou en stock, les valeurs retenues peuvent être significativement différentes, tout en étant toutes deux réelles. Dans d'autres cas, l'absence de définition précise des indicateurs, de la réalité qu'ils sont censés traduire, peut impliquer de fait une déconnexion entre ce que représente la valeur-cible et ce que représentent les valeurs réalisées. Par exemple, les heures/stagiaires, selon qu'elles représentent les heures de formation en face à face pédagogique seules ou qu'elles intègrent les heures d'alternance en entreprise donneront des résultats très différents, mais tous les deux justes.

Concernant les cas particuliers :

Objectif 1a :

Nombre de demandeurs d'emploi 6 703 pour une valeur cible de 41 000.

L'objectif 1a intègre un volume important de participants aux filières sanitaires et sociales qui auraient pu être considérés, initialement comme un public de demandeurs d'emploi alors qu'ils ont été en réalité comptabilisés lors de la remontée des données sous la codification « *étudiants* ». Ceci est cohérent avec un nombre d'étudiants ciblé à 8 000 tandis que le nombre d'étudiants réellement programmé est de 28 000. Une confusion entre la codification « *demandeurs d'emploi* » et

« étudiants » est probablement à l'origine de ces écarts lors de la détermination de la valeur-cible. Cette hypothèse semble confortée dans le rapport final d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à La Réunion – PO FSE (p. 112 à 113).

Nombre d'actions mises en œuvre 208 pour une valeur cible de 290.

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que la valeur finale se rapprochera de l'objectif une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives.

Nombre d'heures/stagiaires 6 841 626 pour une valeur-cible de 9 600 000.

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que la valeur finale se rapprochera de l'objectif une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives.

Objectif 1b :

Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information) 30 pour une valeur-cible de 130.

L'absence de mise en œuvre de la mesure 1-12 « Améliorer la définition des cursus de formation » ne permettra pas d'atteindre la valeur-cible. Cette mesure devait contribuer à au moins 84 actions sur le programme. Son abandon est lié à une reconfiguration complète de l'approche de l'orientation qui actuellement en phase de développement hors financement européen. Cependant, une fois stabilisé, le dispositif sera déployé sur le programme 2014-2020.

Objectif 1c :

Internationalisation de départs 232 pour une valeur cible de 400.

Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité 36 pour une valeur cible de 100.

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que la valeur finale se rapprochera de l'objectif une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives.

Objectif 2a :

Nombre de bénéficiaires mis en parcours 17 192 pour une valeur-cible de 60 000.

Nombre d'heures/stagiaires 3 508 573 pour une valeur-cible de 8 000 000.

Pour 32 opérations réalisées sur des dispositifs d'insertion s'adressant à des publics nombreux, le nombre de bénéficiaires et les heures/stagiaires afférentes n'ont pas été pour l'instant comptabilisés dans les réalisations. Des vérifications sont en cours pour éviter le risque de double-compte des bénéficiaires qui ont été à la fois en formation et ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Cette confusion peut avoir également été l'origine de la fixation de la valeur-cible.

Par ailleurs, ce qui a été décrit dans la méthodologie de détermination des valeurs réalisées concerne également cet objectif. Il n'est pas encore possible en l'état actuel de l'analyse de déterminer si l'objectif sera atteint.

Objectif 2b :**Nombre de bénéficiaires 18 946 pour une valeur cible de 24 500.****Volume heures/stagiaires 4 755 717 pour une valeur cible de 9 800 000.**

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que les valeurs finales seront proches et vraisemblablement dépasseront les cibles une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives. Cet objectif est celui lié au développement de l'apprentissage et le partenariat local a souhaité accentuer l'intervention de l'Union sur ce dispositif performant. Logiquement cette accentuation devrait trouver sa traduction dans les valeurs réalisées définitives.

Élévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I) 374 pour une valeur cible de 3 600.

Très peu de participants ont été retenus au titre du comptage des réalisations. Par précaution et afin d'éviter de rendre compte d'une valeur erronée, un recomptage va être effectué. Il a été en effet identifié un risque d'erreur de comptage entre les effectifs entrés chaque année et les effectifs en activité pour une année donnée. Le cycle d'apprentissage se déroule en effet sur plusieurs années et un même individu, selon qu'il est compté en entrée ou en formation pour une année N sera compté une ou plusieurs fois. Le choix a été effectué de sécuriser la remontée des données et le rapport annuel 2014 rendra compte précisément de l'avancée des réalisations concernant cet indicateur.

Objectif 2c :**Nombre de bénéficiaires 22 747 pour une valeur cible de 32 000.****Nombre d'heures/stagiaires 11 740 347 pour une valeur cible de 18 700 000.**

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que la valeur finale se rapprochera de l'objectif une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives.

Objectif 2c :**Nombre d'heures/stagiaires 1 047 516 pour une valeur cible de 4 000 000.**

La méthodologie de détermination des valeurs réalisées décrite ci-dessus explique les valeurs encore basses qui sont affichées. Cependant, les données dont nous disposons en dehors du système de comptage actuellement en vigueur permettent de prévoir que la valeur finale se rapprochera de l'objectif une fois toutes les données vérifiées, analysées et intégrées dans les réalisations effectives.

ANALYSE QUALITATIVE

L'analyse qualitative de la mise en œuvre du programme concerne la programmation des actions et ne fournit pas de détail sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs réalisés par rapport aux objectifs fixés initialement ou les prévisions ex-ante.

A propos de l'axe 1 :

Les opérations développées au sein de cet axe portent principalement sur les formations dans les secteurs stratégiques, sur les modalités de formation innovantes et sur les mobilités.

Concernant le volet de formations aux nouvelles technologies les résultats enregistrés se basent sur les données issues des enquêtes à 6 mois.

Ils traduisent pour la partie des formations s'adressant au public de jeunes sortis du système scolaire une assiduité remarquable pour ce type de public (supérieure à 90%). En majorité, les jeunes à l'issue de leur formation, à 64% poursuivront une formation et pour 16% occuperont un emploi ce qui constituent une issue positive.

Les formations intermédiaires, ne visant pas l'emploi direct mais menées avec des participants davantage insérés dans une démarche professionnelle poursuivront leur parcours à 87%.

Les formations du secteur se rapprochant de l'emploi atteignent des niveaux d'emploi satisfaisant. Les stagiaires seront à 83% en emploi à l'issue des formations.

Par ailleurs, l'intégration des stagiaires dans la filière semble réussie puisqu'en analyse rétrospective, 70% d'une cohorte du niveau initial poursuivra sa formation au niveau intermédiaire et 60% au niveau final.

Concernant le volet des formations liées aux grands chantiers, les choix ont été effectués en tenant compte :

- de l'estimation des besoins en main d'œuvre réalisée par la cellule Objectif Emploi Grands projets,
- de la préférence des entreprises du BTP pour des formations validées par un titre professionnel spécialisé,
- du vivier de candidat n'ayant aucune qualification et souhaitant intégrer la profession (formations de niveau CITE 2 et 3),
- du vivier de candidats déjà qualifiés mais souhaitant acquérir des compétences supplémentaires,
- de la nécessité de répartir géographiquement les actions sur les micro-régions.

Pour que les grands chantiers bénéficient pleinement à l'économie et à l'emploi, les besoins de compétences ont donc été anticipés par une approche centrée vers les métiers. L'analyse des fichiers de demandeurs d'emploi a permis de déterminer de manière précise les métiers qui seront en tension. La méthode utilisée pour le calcul des effectifs à former est liée à celle des volumes de matériaux employés et reproduite à chaque nouvel élément constitutif des chantiers.

A travers le soutien du FSE à l'emploi de post-doctorants et **concernant le soutien à la recherche développement et l'innovation**, les opérations proposées en 2013 ont encouragé les projets inscrits dans un champ particulièrement stratégique au regard des priorités de la Stratégie Nationale de Recherche et d'innovation déclinée dans les outre-mer français en réponse aux urgences environnementales.

En réponse aux problématiques énergétiques de La Réunion, en territoire insulaire sur un réseau isolé, le soutien aux énergies renouvelables s'est concrétisé par le soutien au développement d'outils de prévision du gisement solaire intégrant les conditions météorologiques et topographiques ainsi qu'aux systèmes de production et de stockage pour la maîtrise de la consommation. Outre le soutien à la recherche ce projet permet d'offrir des compétences scientifiques au service d'une filière énergétique génératrice d'emplois. Dans le même champ, le développement d'un savoir-faire pour le développement de l'électricité à partir de chaleur à basse température consolide à la fois l'insertion de jeunes docteurs et valorise les ressources non utilisées.

Un projet doctoral inscrit dans le champ sociétal est celui de l'accessibilité des personnes handicapées à La Réunion. A ainsi été soutenu un projet lié à l'accessibilité sur un territoire insulaire en attachant une attention particulière à l'accessibilité touristique s'agissant d'un secteur économique de premier plan et que cette accessibilité sous-entend celle de nombreux espaces (hôtels, sites naturels, de pratique sportive ou de loisir).

Dans la perspective d'une structuration croissante du cluster « *biotechnologies* » à La Réunion, le projet de développement scientifique et réglementaire d'un dispositif médical pour le traitement de l'arthrose chez l'homme est porteur d'enjeux importants, tant en termes de retombées scientifiques qu'en termes de création de valeurs pour le territoire. L'insertion du jeune docteur fait aussi partie intégrante des objectifs du projet.

Concernant le volet des formations sanitaires et sociales, les données démographiques ont mis l'accent sur la nécessité de prévoir et de former des professionnels de santé afin de pourvoir à des besoins amplifiés. Par ailleurs l'augmentation de la consommation de soins influe sur l'offre et induit la nécessité de former dans les métiers adéquats en prévoyant des effectifs adaptés tout en facilitant la territorialisation des formations. De plus, l'ensemble de l'offre de soins sera impacté par la loi Hôpital, Santé, Patients et Territoires qui agira sur l'accès à tous à des soins de qualité et sur l'organisation territoriale du système de santé.

On assiste aussi à une profonde mutation de l'ingénierie de formation axée sur l'acquisition de compétences pratiques. Ainsi, le stage en tant que lieu d'acquisition de certaines de ces compétences prend une place de plus en plus importante qui se traduit dans la conception des projets de formation.

L'offre de formation est marquée en 2013 par l'ouverture de formations dites « passerelles » à destination des candidats au diplôme d'Etat d'aide-soignant remplissant les conditions requises par la réglementation. Il en est de même pour la formation d'auxiliaire ambulancier qui peut actuellement bloquer des professionnels faisant fonction dans leur demande de formation rendue obligatoire depuis 2011 par la législation. Ceux-ci sont en effet contraints d'attendre l'épuisement de la liste des candidats qui les précèdent avant de pouvoir entrer en formation.

Les projets prennent aussi en compte du plan de rattrapage en direction des personnes âgées, du handicap et de la petite enfance (plan crèches) ainsi que le nombre important de départs à la retraite des personnels des services de soins.

Par ailleurs, du point de vue pédagogique et qualitatif, la mise en œuvre des nouveaux référentiels de formation sera effective cette année.

A La Réunion, dans les prochaines années, les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à la protection de l'enfance constitueront trois dimensions essentielles du travail social. La formation des travailleurs sociaux accompagne donc l'application du volet social.

Concernant les opérations en **mobilité formative**, le nombre de prestations sera en forte baisse (-22 %). Cette diminution s'explique principalement par la mise en place de procédure interne à l'opérateur LADOM pour l'achat public ce qui a eu pour conséquence de différer les entrées en formation (période réglementaire de publicité, de recours, appropriation des procédures par les attributaires, ...). Cette circonstance est aggravée par le report du renouvellement du marché public spécifique DGEFP relatif à l'AFPAR entraînant une suspension des affectations pour cette filière.

Le niveau moyen des formations est en hausse, celui-ci étant pour 57% des participants supérieur ou égal au niveau 4. Le nombre de bénéficiaires appartenant à la population jeune représente près de 90% des participants. Les demandeurs d'emploi et les femmes qui sont également deux publics cible représentent respectivement 72% et 53% des nouveaux bénéficiaires.

Il est à noter que la pertinence d'une meilleure préparation à la formation, réalisée notamment à travers de modules de préparation à la mobilité mis en œuvre à La Réunion, a permis de limiter les effets de la dégradation de la situation de l'emploi en métropole. En effet, le taux de validation est de 73.60% des formations initiées en 2012 avec 53.20 % des effectifs ayant trouvé un emploi à l'issue de leur cursus et un peu plus d'un tiers sont retournés à La Réunion.

A propos de l'axe 2 :

Les opérations développées au sein de cet axe portent principalement sur les formations pré-qualifiantes et qualifiantes ainsi sur des actions d'insertion répondant aux problématiques d'inclusion et de sous-qualification de la population.

Des **projets d'initiative locale et les chantiers d'insertion** sont développés sur une approche territorialisée et reposent sur un fort partenariat avec les acteurs locaux de la formation et de l'insertion (mairies, bailleurs sociaux, Missions locales, entreprises, association, ...). S'adressant à des personnes éloignées de l'emploi, en priorité des jeunes en échec scolaire, sans perspective d'insertion professionnelle durable les taux de sorties positives sont enregistrés selon les années entre 40% (référence 2010-2012) et 60% (référence 2006-2007).

Les projets de 2013 s'appuieront sur les supports patrimoniaux contribuant de la sorte à valoriser le patrimoine culturel et historique de l'île. Il facilitera l'insertion des personnes par un accès à des formations diplômantes.

Sur le support des TIC, des apprentissages sont organisés en lien avec la politique numérique des communes.

Concernant le soutien à la **création d'entreprises**, les besoins en information et en pré-diagnostic se s'accroissent de même que l'accompagnement des personnes au titre du suivi post-crédation (+16%).

Les opérateurs s'adressent en priorité à un public considéré par le milieu bancaire comme « à risque » du fait de l'absence de garanties, du manque de solvabilité et de fonds propres. Le taux d'emploi observé se situe entre 1.19 et 1.52 emplois par entreprise créée ou consolidée. Les partenariats bancaires se développent permettant au porteur de projet (créateur, repreneur) d'accéder au système bancaire classique.

Un opérateur incite plus particulièrement au développement du micro-crédit professionnel pour lutter contre l'exclusion en générant des contacts nouveaux (400) en 2012. 250 porteurs de projets ont pu ainsi bénéficier des conseils d'experts sur les financements.

Le réseau des opérateurs propose des services de proximité indispensables pour toucher le public visé. Tous les bassins d'emploi sont concernés et les opérations d'accompagnement peuvent se dérouler dans les locaux ou le domicile du porteur de projet, ou encore sur le lieu d'activité.

La création d'activité en couveuse se maintient avec un bon taux de pérennité à 3 ans de 82%. La majorité des porteurs passant par ce dispositif sont ensuite immatriculés sous le statut d'auto-entrepreneur ou de micro-entreprise de format juridique fortement simplifié.

Le maintien global des créations d'entreprises accompagnées est significatif de l'efficacité du dispositif puisqu' au même moment les difficultés économiques actuelles ont entraîné un recul de la création d'entreprises sur le territoire.

Concernant la prévention du **décrochage scolaire**, les actions proposées cherchent à diversifier les actions en proposant une aide adaptée, des stratégies diversifiées en réponse aux lacunes des participants, à leurs difficultés et besoins particuliers. C'est ainsi que le contrat d'accompagnement à la scolarité intensifie en dehors du temps scolaire l'appui offert en partenariat avec les établissements scolaires, l'intervention auprès des élèves en difficulté et dont l'appui parental est insuffisant. Le dispositif renforce aussi l'implication des parents dans leur rôle éducatif en les rendant acteurs de la réussite éducative de leurs enfants.

Pour les jeunes repérés en décrochage, de dispositif prépa-FOQUALE à entrées et sorties permanentes accueille et cherche à remotiver les jeunes pour l'entrée dans un parcours d'insertion. A travers une organisation modulaire, la place accordée à l'alternance en entreprise et l'accompagnement personnalisé dont le participant bénéficie est ainsi favorisée la remobilisation des décrocheurs. Déclinés dans 12 établissements publics d'enseignement sur tous les bassins de l'île le dispositif répond aux besoins de manière homogène sur le territoire. Le taux de sortie positive de 72% démontre l'intérêt de ce type d'action.

Les projets en **apprentissage** liés aux contrats d'objectifs et de moyens visent à accroître sensiblement le nombre d'apprentis tout en facilitant l'ouverture de nouveaux diplômés en luttant contre les ruptures de contrat. Le développement de l'apprentissage passe aussi l'ouverture de nouveaux centres de formation d'apprentis et son nombre est passé de 4 à 10 pour une trentaine de sites. Le souhait est certes de proposer des formations adaptées aux besoins du tissu économique local mais aussi de provoquer une nouvelle dynamique en élargissant le panel de formations disponibles. Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2009, certains diplômés ont disparu et les filières de formation étaient inégalement structurées. Afin d'y remédier, de nouvelles

sections ouvertures de sections sont présentées (ex : secteur de l'optique-lunetterie) permettant l'ouverture d'un Brevet de Technicien Supérieur en apprentissage (élévation des niveaux) et la structuration de la branche professionnelle en matière de formation. Parmi les sections nouvelles du secteur des métiers pour 2013 figurent ainsi :

- Le Brevet de technicien supérieur diététique
- Le Brevet Professionnel charcutier-traiteur
- Le Certificat technique des métiers préparateur vendeur option charcuterie traiteur
- Le Certificat technique des métiers vendeur en boulangerie-pâtisserie
- Le Bac Pro maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels
- Le Diplôme d'Etat ambulancier
- Le CAP maintenance des bâtiments des collectivités

Sur le secteur des métiers évoqué ci-dessus le taux de réussite aux examens est de 75%. Concernant les ruptures de contrat, le taux de remplacement est de 20% des contrats rompus.

Pour le secteur du commerce et des services 3 formations nouvelles sont mises en œuvre et l'effectif d'apprentis augmente de 32%. La progression des effectifs est constante tous les ans malgré le contexte économique difficile d'un marché du travail étroit. Les mesures incitatives à l'embauche d'apprentis et les campagnes de recrutement conjugué à une action de lutte contre les ruptures de contrat ont permis d'atteindre un bon niveau de performance du dispositif qui reste l'un des plus porteurs en matière de qualification et d'emplois.

Concernant le **dispositif RSMA** dont la mission principale est d'insérer dans la vie active grâce à un emploi, ou par la poursuite dans une formation des jeunes volontaires, après élargissement de l'offre de formation en 2010 vers ce même public mais faiblement diplômé un nouveau cursus est prévu en 2013. Le dispositif accueillera pour des durées courtes (6 à 10 mois) des jeunes titulaires d'un diplôme de titre V, de type CAP ou BEP, mais en échec d'insertion professionnelle. Ces ajustements de cursus de formation font suite aux Etats Généraux de l'Outre-mer, lors desquels étaient ressorti l'objectif de doubler en trois ans le nombre de bénéficiaires de formations du SMA dans le cadre d'un plan de formation baptisé « SMA 6000 ».

Il s'agit pour les futurs bénéficiaires de :

- compléter leurs compétences professionnelles,
- combler le plus de lacunes scolaires possible,
- de redynamiser leur approche du monde de l'emploi,
- de passer systématiquement de permis de conduire.

L'insertion de ces jeunes sera davantage orientée vers l'embauche directe, mais la poursuite vers un titre de niveau supérieur sera encouragée.

Les filières courtes qui seront soutenues sont celles :

- des métiers du bâtiment,
- de la mécanique,
- de la restauration,
- du tertiaire.

Concernant le dispositif de **Formation Professionnelle des Adultes**, comme chaque année, l'offre de formation est révisée par la mise à jour du Schéma de Développement de l'Offre de Formation (SDOF). Ce schéma est adopté par une représentation paritaire des organisations professionnelles et des administrations de tutelle pédagogique et financière.

Le programme intervient sur 8 secteurs prioritaires (Agriculture, Agroalimentaire, BTP, Tertiaire et services, TIC, tourisme, sanitaire et social, croissance verte). Il propose 72 titres professionnels, 149 certificats professionnels et 5 certificats de compétences spécialisés.

Pour 2013, trois nouveaux produits sont présentés :

- Agent technique de déchetterie (titre professionnel de niveau V – site de Saint-André)
- Technicien supérieur de support en informatique (titre professionnel de niveau III – site de Saint-Denis)
- Infographiste en multimédia (Titre professionnel de niveau III – site de Saint-Denis)

Il faut signaler en 2013 la mise en place en 2013 d'une nouvelle convention avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) pour la formation d'opérateurs de surveillance à distance comprenant 6 mois de mobilité.

En termes de bilan qualitatif le taux de réussite aux examens en 2012 est de 81%, le taux d'insertion professionnelle mesuré en entrées immédiates et durables des diplômés sur le marché de l'emploi est de 37% et le taux de sorties positives de 52%.

Les meilleurs taux de réussite aux titres professionnels sont enregistrés sur les secteurs du Bâtiment gros-œuvre (91%), de l'aide à la personne (93%) et de l'automobile (96%). Les niveaux les moins élevés sont ceux du bâtiment encadrement (60%), de la formation de formateurs (71%) et de l'hôtellerie-restauration (72%). Il est noté toutefois un recul du taux de réussite global de 5.7 points par rapport à 2011. A titre indicatif, le taux de réussite au titre professionnel complet de l'AFPA nationale est de 81.49% (81.36 % à La Réunion).

Concernant les interventions en faveur de **l'égalité des chances**, l'appel à projet lancé en 2013 en réaction à une faible programmation a permis l'émergence de projets nouveaux et a dynamisé la programmation des mesures dédiées pour en porter le taux de programmation à 104%. Ces projets complémentaires sont décrits ci-après.

Après une phase d'identification avec l'aide de partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, centre social de Saint-Pierre, associations, ...) de bénéficiaires potentiels ayant besoin d'un accompagnement (le plus souvent des femmes vivant seules avec leurs enfants) mais souhaitant se projeter vers l'avenir, il s'agit de les engager dans des groupes de motivation d'insertion sociale avec un accompagnement personnalisé dans une optique de construction d'un parcours personnel et professionnel. C'est dans le cadre de ce projet que l'AREP accueille 14 personnes.

La création d'une plateforme d'orientation et d'accompagnement de 60 bénéficiaires féminines leurs permettront de retrouver une dynamique d'emploi par la construction d'un parcours réaliste. Elle vise à améliorer la représentation des métiers dans son ensemble, c'est-à-dire ceux visés par ce public mais aussi ceux dits masculins et de travailler sur la mobilité géographique et professionnelle permettant d'élargir les domaines professionnels de recherche d'emploi.

L'appel à projet a permis aussi la mise en œuvre d'une étude des possibilités de prise en charge de l'illettrisme chez les déficients intellectuels afin de leur permettre d'accéder au droit commun et de réaliser leur projet de vie. Cette opération vise à permettre le transfert de pratiques, d'outils et de

méthodes adaptés dans le cadre de la formation de droit commun. Il s'agit dans ce cadre de compenser le handicap intellectuel pour permettre au bénéficiaire d'acquérir un minimum d'autonomie.